



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Modification du tableau des effectifs

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97517

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Direction Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

SUPPRESSION

1 POSTE D'ATTACHE

Depuis quelques années, un emploi d'Attaché relevant du Service de la Vie Associative, est mis à disposition de l'Office Municipal des Retraités et Personnes Agées. Certaines de ces activités relevant des missions traditionnelles du Centre Communal d'Action Sociale, il est envisagé de supprimer ce poste à la Ville de Niort, le CCAS devant ouvrir un poste de même nature à son tableau des effectifs. Cette mesure prendrait effet le 1er Janvier 1998.

1 POSTE DE CONSEILLER EN ARTS PLASTIQUES

Par délibération en date du 2 Octobre 1992 un poste de Conseiller en Arts Plastiques avait été créé dans le cadre du protocole d'accord avec la Délégation aux Arts Plastiques. Le Ministère de la Culture cofinçait le poste avec la Ville. La Convention n'ayant pas été reconduite et les missions du poste ayant été conduites à leur terme, il est proposé de supprimer ce poste.

CREATIONS

1 POSTE D'AGENT DE MAITRISE CHARGE DU BON FONCTIONNEMENT DES AIRES DE STATIONNEMENT DES GENS DU VOYAGE

Afin de faire fonctionner les aires de stationnement des gens du voyage (entretien, encaissement des droits, surveillance...), il est proposé de créer un poste d'Agent de Maîtrise chargé de coordonner l'activité des agents affectés dans les équipements des aires des gens du voyage (Mineraie, Noron), tout en participant à l'exécution des différentes missions.

3 POSTES DE CONTROLEUR TERRITORIAL

La gestion des Services Municipaux en régie, nécessite l'adaptation de ceux-ci aux besoins de la Collectivité, en mettant notamment à disposition des moyens humains. L'importance prise aujourd'hui par les services, oblige à mettre en place un encadrement technique spécifique des équipes et des chantiers.

C'est pourquoi, il s'avère opportun de créer :

- 1 poste de Contrôleur de Travaux exerçant les fonctions de Chef d'Atelier à l'Usine des Eaux ;
- 1 poste de Contrôleur de Travaux exerçant les fonctions de Chef de Travaux à la Direction des Espaces Verts ;
- 1 poste de Contrôleur de Travaux exerçant les fonctions de Chef de Travaux à la Direction des Bâtiments ;

1 POSTE D'AGENT DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Afin de compléter l'effectif nécessaire au bon fonctionnement de la Médiathèque Municipale, il y a lieu de créer un poste d'Agent du Patrimoine à temps non complet représentant 26 % du temps complet.

Il est proposé que ce poste soit prioritairement attribué à un candidat reconnu travailleur handicapé par la COTOREP.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- supprimer un poste d'Attaché au Service Vie Associative, avec effet du 1er Janvier 1998 ;
- supprimer un poste de Conseiller en Arts Plastiques ;
- créer un poste d'Agent de Maîtrise, chargé de coordonner l'activité des agents affectés dans les équipements des aires des gens du voyage (Mineraie, Noron) ;
- créer les 3 postes de Contrôleur Territorial définis précédemment, avec effet du 1er Décembre 1997 ;

- créer un poste d'Agent du Patrimoine à temps non complet (26 %).

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)